

**BAUX COMMERCIAUX ET GESTION DES SINISTRES DOMMAGES ENTREPRISES**

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA393	2 jours - 14 h	Bases	Présentiel ou à distance	1294,00 €

**LIEUX ET DATES :****PARIS**

- Du 03/07/2025 au 04/07/2025

**OBJECTIFS**

- Analyser l'articulation du bail et clauses indispensables dans la gestion d'un dossier sinistre pour se positionner sur la garantie dommages mais aussi sur les responsabilités.
- Apprécier la possibilité d'exercer un recours ou de le subir.

**Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
**[ici >>](#)**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Apports méthodologiques et juridiques.**

**Analyse des clauses de baux commerciaux et application pratique avec des exemples dossiers sinistres**

**Dommmages entreprises.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par des professionnels de l'assurance, formateurs experts de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

A. Bail commercial et obligations des parties

B. Réparations et travaux

C. Risques encourus par le preneur et le bailleur à l'aune des obligations pouvant être imposées par le contrat de bail

D. Analyse de clauses assurance insérées dans le bail commercial

E. Conséquence sur la gestion des dossiers sinistres lorsque l'assuré a la qualité de locataire

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**

- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**

- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Chargés d'indemnisation

Courtiers

Agents généraux

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Savoir gérer des sinistres dommages entreprises.

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.

- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

1294,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/01/2025 à 10:54